



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL**

Séance tenue le jeudi 9 novembre 2023 à 10 h 00 au siège de la Communauté métropolitaine de Montréal situé au 1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400 à Montréal.

Sont présents :

Mme Valérie Plante, présidente

M. Stéphane Boyer, vice-président	M. Beny Masella
M. Martin Dampousse	M. Peter McQueen
M. Richard Deschamps	Mme Lise Michaud
Mme Sandra El-Helou	M. Sébastien Nadeau
Mme Nathalie Goulet	M. Jérôme Normand
M. Ludovic Grisé Farand	Mme Dominique Ollivier
M. Yannick Langlois	M. Sylvain Ouellet
Mme Laurence Lavigne Lalonde	M. Guy Pilon
M. François Limoges	Mme Marie Plourde
M. Patrick Marquès	M. Luc Rabouin
M. Jean Martel	M. Guillaume Tremblay
	M. Eric Westram

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni, et la secrétaire, Me Caroline Duhaime, assistent à la séance.

N'ont pu assister :

Mme Catherine Fournier*, M. Michel Gibson, M. Denis Martin et M. Jocelyn Pauzé.

La convocation a été transmise le 2 novembre 2023.

Le quorum étant constaté, madame Valérie Plante, présidente, déclare la séance ouverte à 10 h 02.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question n'a été reçue.

CC23-066

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Plante

APPUYÉ PAR : Mme Lise Michaud

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que soumis pour la présente assemblée.

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires 2024 comportent une augmentation des quotes-parts de 3,7 M\$ résultant du service de la dette pour les programmes de la Trame verte et bleue (phase I et II) et du Sentier cyclable pour 3,7 M\$ et du service de la dette pour l'Habitation pour 0,8 M\$;

CONSIDÉRANT QUE les résultats anticipés pour l'année 2023 permettent d'augmenter l'affectation de surplus de 1 M\$ réduisant ainsi l'augmentation des quotes-parts d'ue au service de la dette;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 1,3 M\$ a été réservée dans le Fonds de développement pour les activités liées à la révision du PMAD, à la réflexion sur les sources de financement du transport collectif et à la Politique métropolitaine d'habitation;

CONSIDÉRANT QUE, face aux enjeux toujours plus pressants, notamment climatiques, sociaux et financiers, la Communauté métropolitaine de Montréal se doit d'être proactive et augmenter son impact par des gains en efficacité, en efficience et en agilité, qui impliquent également une réorganisation du travail;

CONSIDÉRANT QUE pour accroître la performance organisationnelle et mieux répondre aux besoins des municipalités, la Communauté métropolitaine de Montréal entreprend une réorganisation qui recentre ses efforts autour d'une transformation du modèle de gestion et d'une optimisation des processus;

CONSIDÉRANT QUE le nouvel organigramme de la Communauté métropolitaine de Montréal implique une baisse de la masse salariale de 12,7 M\$ en 2023 à 12,2 M\$ en 2024.

PROPOSÉ PAR : M. Jérôme Normand

APPUYÉ PAR : M. Martin Damphousse

Il est résolu :

De prendre acte des prévisions budgétaires 2024 pour adoption;

D'adopter le nouvel organigramme et d'autoriser les abolitions, les créations et les modifications de postes présentées à l'annexe A;

D'adopter le *Règlement numéro 2023-109 modifiant le règlement numéro 2001-4 concernant les services de la Communauté métropolitaine de Montréal et établissant le champ de leurs activités*;

De nommer Madame Marie-Claude Forget au poste de directrice principale, Affaires corporatives et administratives;

De nommer Monsieur Cédric Marceau au poste de directeur principal, Opérations et projets;

D'autoriser le directeur général à procéder aux modifications détaillées dans les annexes A ci-joint laquelle fait partie intégrante de la résolution, de modifier les contrats actuels pour tenir compte des changements apportés et de signer les contrats;

D'autoriser la trésorière à procéder aux transferts budgétaires, s'il y a lieu.

CC23-068

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE CRÉDIT BUDGÉTAIRE NÉCESSAIRE
AUX ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ POUR L'EXERCICE
FINANCIER 2024

Conformément à l'article 165 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, RLRQ c C-37.01*, la secrétaire avise les membres du conseil que la trésorière a déposé à son bureau le certificat des crédits nécessaires aux engagements de la Communauté pour l'exercice financier 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 06.

Les résolutions numéros CC23-066 à CC23-068 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Valérie Plante
Présidente

Caroline Duhaime
Secrétaire

** Mme Catherine Fournier a motivé son absence au sens du Règlement numéro 2006-37 sur le traitement des membres du conseil de la Communauté*